



PV Réunion du 23 avril 2012 des 3 Comités

Présents :

Pour le CP : Monsieur Dierckx

Pour le CJP : Messieurs François et Lange

Pour les Parlementaires : Messieurs Bellefroid, Debatty, Deward, Lerousseaux, Vanhaelen, Vincent et Brouckmans

Membre invité : Monsieur Marchand du Conseil d'Appel.

Madame Corbisier, Présidente du CP n'a pas assisté à la réunion bien que sa présence avait été prévue.

Le Président de la délégation parlementaire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux divers participants, reconnaît que cette réunion se tient un peu tard dans la saison.. et fixe dès à présent la réunion des 3 Comités pour la saison prochaine au 10 décembre 2012. – il souhaite que la réunion soit constructive et qu'elle soit source d'informations pour chacun.

Comme lors des Assemblées Générales de la Fédération Monsieur Bellefroid souhaite que lors des assemblées provinciales une liste des défunts soit publiée.

Le CP n'a pas communiqué de points spécifiques pour être mis à l'ordre du jour. Le CJP a quant à lui souhaité que le CP et leur conseil soient avertis des congés et/ou vacances (même pour des courtes périodes) des secrétaires des clubs et qu'une même obligation soit imposée aux arbitres.

Un rappel pourra être fait lors de la prochaine assemblée provinciale pour les clubs et auprès du CFA pour les arbitres...en attendant que cette obligation soit retranscrite dans un article des statuts.

Evocation de l'absence du nom de l'arbitre dans les rapports du CJP – le but est de protéger l'arbitre..et cette mesure est appliquée depuis de nombreuses années.

Souhait exprimé par un membre de la délégation parlementaire d'avoir connaissance de l'ordre du jour des séances du CJP, séances qui sont d'ailleurs publiques.

Organisation des coupes provinciales à étendre aux pupilles, minimes et cadets :le projet avait été évoqué lors de la réunion des clubs.

Championnat jeunes..au 2^{ème} tour des équipes sont restées trop longtemps sans jouer – serait-il possible de revoir les séries afin de remédier à cet état de fait ?

Coupe provinciale en séniors avec application de l'article PC 53 – la vérification se fait sur base d'une plainte et/ou sur base d'un contrôle pris au hasard.- à revoir à l'occasion de l'assemblée.

Homologation des terrains suite aux modifications qui seront d'application au 1^{er} juillet de cette année – le représentant du CP donne toutes informations concernant les critères à observer suite à une question d'un membre de la délégation parlementaire , la manière dont les opérations se déroulent pour la vérification.

Remarque du Président de séance concernant le nombre d'équipes ayant terminés le championnat –souhait de voir figurer cette donnée dans le rapport du CP pour l'assemblée provinciale. Pour rappel il est important de connaître ce nombre qui intervient pour déterminer la représentativité de notre province aux assemblées générales de la Fédération et pour le PF 18 (Fonds des Jeunes).

Quid d'un coach qui n'a pas terminé de suivre les cours et qui est renseigné sur la feuille de match .. doit –il être renseigné comme coach ou comme joueur capitaine ?

Intervention d'un membre directement auprès du CA sans avoir épuisé la filière prévue par les statuts.. à la suite de quoi une évocation a été décidée par le CA. Nous souhaitons rappeler que l'évocation doit rester l'étape ultime – revoir l'article PJ25.

D'autres questions plus spécifiques concernant l'arbitrage ont été prévues.. elles feront l'objet d'une réunion(date encore à convenir) avec un membre de la CFA.

Le Président de séance remercie l'ensemble des participants pour la bonne tenue de la réunion et souhaite que les communications entre les 3 Comités s'élargissent encore davantage.

R. Brouckmans
Secrétaire de la délégation parlementaire liégeoise